

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 28 mars 2024

n° 074-24 C

RD - Rapport de présentation des budgets primitifs 2024 des budgets de Grand Chambéry

 date de convocation le 22 mars 2024 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 62

Aillon-le-Jeune Serge Tichkiewitch Aillon-le-Vieux Vincent Miguet Arith Cécile Trahand Barberaz Arthur Boix-Neveu Christophe Pierreton Barby Bassens Martine Lambert Bellecombe-en-Bauges Eric Delhommeau Challes-les-Eaux Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Pierre Brun - Alain Caraco Chambérv Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod Christelle Favetta-Sieves - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmais -

Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Sara Rotelli - Walter Sartori -

Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet

Marine Mithieux - Franck Morat Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Hervé Ferroud-Plattet **Ecole**

Jacob-Bellecombette Brigitte Bochaton - Bruno Stellian

Jarsv

La Compôte

La Motte-en-Bauges Damien Regairaz

La Motte-Servolex Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda La Ravoire

Sandra Ferrari

La Thuile Jean-François Poitou Le Châtelard Vincent Boulnois Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini **Puvaros** Saint-Alban-Leysse Michel Dyen

Saint-Baldoph Danielle Romagnoli Saint-Cassin Jocelyne Gougou Sainte-Reine Philippe Ferrari Saint-François de Sales Maryse Fabre Saint-Jean-d'Arvey Christian Berthomier Saint-Jeoire-Prieuré Jean-Marc Léoutre Saint-Sulpice Marcel Ferrari Sonnaz Daniel Rochaix Thierry Tournier Thoiry Vérel-Pragondran Jean-Pierre Coendoz **Vimines** Corine Wolff

· conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Florence Bourgeois à Pierre Brun - de Michel Camoz à Jimmy Bâabâa de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Thierry Repentin - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Gaëtan Pauchet à Sara Rotelli - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Farid Rezzak à Alain Caraco - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères - CS 82618 - 73026 Chambéry cedex 04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - D @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :

- à compter de leur publication lorsque les décisions sont règlementaires,
 à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Conseil communautaire du 28 mars 2024

délibération n° 074-24 C

objet RD - Rapport de présentation des budgets primitifs 2024 des budgets de Grand Chambéry

Pierre Brun, vice-président chargé des finances, indique que depuis le 1^{er} janvier 2024 et la généralisation de la nomenclature M57 à l'échelle nationale, la transmission du projet de budget primitif doit s'effectuer au plus tard 12 jours calendaires avant la tenue de la séance publique au cours de laquelle son adoption est inscrite à l'ordre du jour.

Il est proposé de donner acte au président de la bonne transmission du rapport budgétaire de l'année 2024 dans ce délai.

Vu l'article L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances et du contrôle de gestion du 5 mars 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : donne acte au président de la bonne transmission du rapport budgétaire de l'année 2024 joint en annexe selon les délais réglementaires en vigueur.

le président, Thierry Repentin



ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : 074-24 C

Objet de l'acte : RD - Rapport de présentation des budgets primitifs 2024 des

budgets de Grand Chambéry

Classification Préfecture: 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 2 - Budget primitif

3 - Document budgétaire budget primitif

Date de l'acte : 28 mars 2024

Annexe(s): BP

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20240328-lmc1H31207H1-DE

Identifiant unique de l'acte : Imc1H31207H1

Date de transmission en Préfecture : 04 avril 2024

Date de réception en Préfecture : 04 avril 2024

Date de publication sur le site internet: vendredi 05 avril 2024